

GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIE ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL

Présentation des fournisseurs et des modalités de transfert de contrat

Vous avez adhéré au groupement d'achats d'énergie relayé localement par le SYDED, et vous avez ajouté tout ou une partie de vos contrats d'électricité et/ou de gaz naturel pour les prochains marchés débutant au plus tôt le 1^{er} janvier 2021.

Le coordonnateur du groupement, le SIEEEN, a procédé au compilement de vos informations et a consulté les fournisseurs d'énergie.

Fin juillet 2020, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a procédé au choix des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel, présentés ci-après.

LES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ



Marché n° 2020-SIEEENMS40 / Fourniture du 01/01/2021 au 31/12/2022

Sites alimentés en électricité d'une puissance < 36 kVA, soit les segments C5 (anciens tarifs bleus)

Interlocuteur dédié : Claire BURLET-PARENDEL, tél : 01 76 49 01 55, mail : sieeen@plum.fr



Marché n° 2020-SIEEENMS39 / Fourniture du 01/01/2021 au 31/12/2022

Sites alimentés en électricité d'une puissance > 36 kVA, soit les segments C2, C3 et C4 (anciens tarifs jaunes et verts)

Interlocuteur dédié : David LISSOCK, tél : 01 71 39 10 22, mail : sieeen-elec@total-directenergie.

LE FOURNISSEUR DE GAZ NATUREL



Marché n° 2020-SIEEENMS41⁽¹⁾ et SIEEENMS42⁽²⁾ / Fourniture du 01/01/2021 au 31/12/2022

Tous les sites alimentés en gaz naturel, soit les sites à relève semestrielle⁽¹⁾ et mensuelle⁽²⁾

Interlocuteur dédié : Sébastien NICOLLE, tél : 05 56 79 40 39, mail : snicolle@gazdebordeaux.fr



Intégrer vos points de livraison au groupement d'achats d'énergie équivaut à souscrire à de nouveaux contrats.

Merci de prendre soin de vérifier et si besoin modifier vos informations lors des opérations dites « bascule des contrats » (cf verso de ce document).

COMMENT SE PASSE VOTRE CHANGEMENT D'OFFRE ?

Le nouveau fournisseur contactera ENEDIS, le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) qui fera basculer les points de livraison concernés. L'ancien fournisseur est prévenu. La bascule est entièrement gérée par le GRD : vous n'avez rien à faire.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Conformément à l'article 8 de l'Acte constitutif du groupement, vous recevrez (début 2021) un titre de recette du SYDED - Territoire d'énergie 25 pour les frais de fonctionnement du groupement. Ces frais sont payables en une fois et couvre les 2 années de marché.

VALIDATION / MODIFICATION DE VOTRE PÉRIMÈTRE AUPRÈS DU OU DES FOURNISSEURS

Avant la bascule, le ou les fournisseurs d'énergie qui vous concernent, vous contacteront courant septembre/octobre 2020 pour valider ou modifier les informations transmises lors de votre dossier d'adhésion. Ils vous demanderont de valider ou modifier votre périmètre (les sites que vous avez indiqués dans votre dossier d'adhésion) et de valider les dates d'entrée de vos PDL, ainsi que de déterminer vos modalités de paiement.

Pour rappel, la date d'entrée correspond à la date d'entrée dans le marché d'énergie.

Comment indiquer la bonne date d'entrée ?
- si votre site est en tarif réglementé : indiquer la date de début de marché soit le 01/01/2021 ;
- si votre site est en offre de marché : indiquer la date de fin de contrat + 1 jour. Attention, un non-respect des échéances de contrat peut entraîner des frais de résiliation de la part de votre ancien fournisseur.

PRIX DE L'ENERGIE

Afin de sécuriser les achats et limiter le risque induit par la volatilité des marchés, les Syndicats ont adopté une stratégie d'achats dite en tranche. Autrement dit, l'achat d'énergie est effectué en plusieurs fois. Le prix ne représente plus le prix de l'énergie à un moment donné mais une moyenne des différentes positions prises sur le marché.

Ainsi, le prix final sera communiqué aux membres en décembre 2020.

E-MAGE



En tant que membre du groupement d'achat, vous avez accès à un outil en ligne de suivi des consommations et de contrôle des factures : e-MAGE. Pour permettre aux membres d'établir un budget prévisionnel, un barème des prix estimatif sera disponible fin septembre 2020 dans la rubrique «documents» de l'outil.

CALENDRIER

- Adhésions et traitement des dossiers : oct 2019 - Mars 2020
- Choix des fournisseurs : Juillet 2020
- Achat de l'énergie : Août - Décembre 2020
- Opérations «bascule des contrats» : Septembre - Oct 2020
- Connaissance des prix : Décembre 2020
- Début des marchés: à partir de Janvier 2021

Votre contact au SYDED

Emilie ROGNON

Chargée du groupement d'achats d'énergie.
emilie.rognon@syded.fr / 03 81 81 73 94